



Pont-Audemer,

Le Mercredi 22 Mai 2019.

## NOTE D'INFORMATION N° 2019-05

### NOTE A L'ATTENTION DU PUBLIC

#### Objet : Collecte des déchets à risques des particuliers

Suite à un changement de réglementation, le Centre Hospitalier de la Risle n'est plus habilité à recevoir les déchets à risques perforants ou piquants des particuliers en auto-traitement.

L'Eco-organisme DASTRI, en charge de cette filière, a passé convention avec de nombreuses pharmacies d'officines agréées pour assurer cette collecte.

Pour connaître le point de dépôt le plus proche de votre domicile, consulter le site DASTRI, sous la rubrique : <https://www.dastri.fr/nous-collectons/>

Sur Pont-Audemer, vous pouvez déposer vos boîtes à aiguilles dans les pharmacies suivantes :

 <a href="#">PHARMACIE VANDELVELDE-DAVID-CLUZEL</a>	11 Rue Thiers	27500 PONT-AUDEMER
 <a href="#">PHARMACIE DE L'EGLISE</a>	23 Rue Thiers	27500 PONT-AUDEMER
 <a href="#">PHARMACIE GAMBETTA</a>	26 Rue Gambetta	27500 PONT-AUDEMER
 <a href="#">PHARMACIE CAMPART</a>	65 Rue de la République	27500 PONT-AUDEMER
 <a href="#">PHARMACIE DU POT D'ETAIN / PHARMACIE MAURICE</a>	11 Bis Place du Pot d'Etain	27500 PONT-AUDEMER
 <a href="#">SELARL PHARMACIE FREMOND - PETRAUD</a>	2A Avenue Jean Monnet	27500 PONT-AUDEMER

Vous remerciant pour votre compréhension.

Le Directeur Adjoint,



S. ARKHIPOFF